

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLAGY SÉANCE ORDINAIRE DU 27 avril 2011

L'an deux mil onze, le vingt sept avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques DROUHIN, Maire.

Étaient présents : Messieurs Jacques DROUHIN, Gérard AUPETIT, Monder AOUADHI, Jean-Marie COURTOIS, Fabrice TESTOLIN, Jean-Baptiste BIGOT, Antoine DELION, Antoine FENOLL, Mesdames Annick ANTOINE, Marguerite PICHON, Catherine JOUIN REY, Elisabeth SEILER, Muriel NARBONNE, Eliane FABRIS,

Absents excusés : Mme Christelle INACIO pouvoir donné à Mme Annick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Catherine REY-JOUIN

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 22.02.2011

Aucun conseiller n'ayant de remarques à formuler, le conseil municipal procède à la signature du registre.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS : COMMUNE ET ASSAINISSEMENT 2010

Le conseil municipal sous la présidence du 1^{er} adjoint, se fait présenter le compte de gestion dressé par le percepteur, et le compte administratif dressé par la commune fait apparaître :

COMMUNE

Excédent global d'exploitation de 70.619,91 € se répartit comme suit :

- Excédent d'exploitation 180.967,62 €
- Déficit d'investissement 110.347,71€

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les comptes de gestion et administratif.

ASSAINISSEMENT

Excédent global d'exploitation de 18.892.86 € se répartit comme suit :

- Excédent d'exploitation 21.757,11 €
- Déficit d'investissement 2.864,25 €

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les comptes de gestion et administratif.

AFFECTATION DES RÉSULTATS COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal du fait des excédents d'exploitation décide d'affecter les résultats des budgets ASSAINISSEMENT et COMMUNE comme suit :

COMMUNE

Affectation en réserve R 1068 en investissement	29.860,89 €
Report en exploitation R 002	151.106,73 €

ASSAINISSEMENT

Affectation en réserve R 1068 en investissement	2.864,25 €
Report en exploitation R 002	18.892,86 €

VOTE DES BUDGETS PRIMITIF ASSAINISSEMENT ET COMMUNE

ASSAINISSEMENT

Le budget s'équilibre en section EXPLOITATION en dépenses et recettes à 48.467,49 € et en section INVESTISSEMENT en dépenses et recettes à 24.701,81 €

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le budget proposé

COMMUNE

Le budget s'équilibre en section FONCTIONNEMENT en dépenses et recettes à 578.221,37 €, et en section INVESTISSEMENT en dépenses et recettes à 506.494,82 €

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le budget proposé

Les subventions de fonctionnement accordées aux associations sont votées comme suit :

ADIL	15 €	CLUB DE L'AMITIE	370 €
AFR	1.000€	AHVOL	50 €
AMICALE DES POMPIERS	50 €	AMICALE DU BOCAGE	50 €
ASPF	400 €	ASNR	50 €
MILOBEM **	100 €	ASS.Cercle Art Martiaux	70 €
Ass. Paralysés de France	15 €	FIL AU REVE	100 €
Ass. Française c/ Myopathie	15 €	Ass. J. Pompiers Voulx	25 €
Ass. Judo Lorrez le Bocage	50 €	CAUE 77	50 €

CDSCF	100 €	FONDATION STE MARIE	200 €
Comite Dépt Handisport	15 €	COMITE DES FETES	650 €+ 780 € *
DONNEUR DE SANG	15 E	ENSEMBLE VOCAL Voulx	30 €
ENVIRONNEMENT BOCAGE GATINAIS			30 €
ESPERANCE VARENNOISE			250 €
FNACA	70 €	FOCEL	20 €
FOYER COLLEGE JACQUES PREVERT			100 €
RESTOS DU CŒUR	100 €	NAFASEP	30 €
LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER			30 €
RENAISSANCE VOULXOISE			200 €
LA SAUMONNEE	150 €	Ste ST VINCENT	150 €
STE D'HISTOIRE DU BOCAGE GATINAIS			50 €
AAVIM (aide aux victimes)			50 €
ACB	1.562 €	FOOT CLUB FLAGY	450 €
LES MOTS A LA VENVOLE	100 €	KARATE CLUB ZEN	100 €
DANSENSEMBLE	30 €	RAND. DU BOCAGE	50 €

* (supplément pour apéro/concert + repas musiciens 14.07)

** Délibéré et approuvé à l'unanimité pour la diminuer de 300 à 100 €

Il est précisé que le versement de la subvention à la Fondation Hospitalière Ste Marie sera effectif sous réserve du bon fonctionnement de celle-ci.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION (Taxes directes locales)

Le maire précise que cette année nous sommes toujours dans la réforme fiscale des collectivités, et il propose donc d'appliquer le coefficient de 1,000000 sur les taux et de ce fait **de ne pas augmenter les impôts**, soit :

Taxe d'habitation 11.21 % (du fait du transfert au bloc communal de la part du département, jeu d'écriture de l'Etat mais qui ne correspond en aucun cas à une augmentation du taux)

Taxe foncière bâti 10,84 %

Taxe foncière non bâti 28,56 %

CFE cotisation foncière des entreprises 11,33 %

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le coefficient proposé, et les taux proposés.

VOTE DE LA TAXE DES ORDURES MENAGERES

Le maire propose de voter le taux de 23,24 % compte tenu des bases provisionnelles et du produit attendu.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le taux proposé.

APPROBATION DU PROJET DE LA FURE MAIRIE

Le maire indique au conseil municipal que la prochaine opération du contrat rural concerne la future mairie et présente le projet proposé par le cabinet R.H.M.(architecte) en demandant aux conseillers s'il approuve celui-ci.

Le conseil municipal à l'unanimité après en avoir délibéré approuve le projet présenté proposé par le Cabinet RHM et charge le Maire de faire toutes les démarches nécessaire le concernant.

DEMANDE DE SUBVENTION AU SIER POUR LA CREATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DU CITY STADE ET LA CREATION D'UN ECLAIRAGE RUE GRANDE ET LA MODERNISATION DE LA RUE GRANDE,RUE DE St ANGE ET RUE DU SAFRAN

Le maire présente au conseil municipal les devis de l'entreprise SOMELEC concernant :

- 1) la création de l'éclairage public au city stade 2.721,50 € H.T.
- 2) l'adjonction d'un éclairage rue Grande 359,80 € H.T.
- 3) la modernisation de la rue Grande, de la rue de St Ange et de la rue du safran 8.928,60 € H.T.

en précisant qu'il est possible d'obtenir une subvention du syndicat de l'ordre de 60 % pour ces améliorations, sauf pour le city stade où le syndicat écrêterait le montant retenu à 1.250 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- 1) **Pour le city-stade de reporter la décision à un prochain conseil**
- 2) **De ne pas ajouter d'éclairage supplémentaire rue grande (Après vote à main levée : Pour : 3 Abstention 2 Contre 10) dans l'attente d'une vérification sur place**
- 3) **De solliciter le SIER pour l'amélioration de l'éclairage public rue Grande rue de St Ange et rue du Safran**

QUESTIONS DIVERSES

Le maire présente le courrier du CDSCF sollicitant la commune pour l'octroi de sa subvention et de remercier le Président de sa proposition de participer financièrement à l'installation d'un banc et d'une partie de l'achat des briques du grand lavoir.

Il est précisé que le montage de l'estrade pour les apéros-concerts sera montée le 28 mai à 9 h 30